

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **seizième jour de décembre 2002 à 20h00** au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Gilles Fortier
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Claude Ménard, maire suppléant, formant quorum.
Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

02-12-378

Ratification des chèques et du temps supplémentaire

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration:

- En date du 13 décembre 2002	
- no 2CH001637	annulé
- En date du 04 novembre 2002	
- no 2CH001674	16 849.18 \$
- En date du 06 novembre 2002	
- nos 2CH001675 & 2CH001676	11 127.33 \$
- En date du 06 novembre 2002	
- nos 2CH001677 à 2CH001680	9 607.38 \$
- En date du 02 décembre 2002	
- no 2CH001681	5 418.70 \$
- En date du 13 novembre 2002	
- nos 2CH001682 à 2CH001686	23 055.17 \$
- En date du 20 novembre 2002	
- nos 2CH001687 à 2CH001694	28 274.22 \$
En date du 29 novembre 2002	
- no 2CH001688	annulé
- En date du 05 décembre 2002	
- nos 2CH001695 à 2CH001700	50 723.03 \$

- En date du 04 décembre 2002
 - nos 2CH001701 à 2CH001712 56 504.67 \$
- En date du 06 décembre 2002
 - nos 2CH001713 à 2CH001734 59 771.84 \$
- En date du 06 décembre 2002
 - nos 2CH001719 annulé
- En date du 11 décembre 2002
 - nos 2CH001735 à 2CH001749 60 120.41 \$

temps supplémentaire des périodes 200245 à 200249

ADOPTÉE

02-12-379

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds d'administration :

- En date du 13 décembre 2002
 - nos 2CH001750 à 2CH001905 312 280.76 \$

Fonds d'immobilisation

- En date du 16 décembre 2002
 - nos 2CH200034 & 2CH200035 80 948.98 \$

ADOPTÉE

02-12-380

Règlement no 2002-56 concernant l'imposition pour 2003 des taxes foncières, d'affaires et de compensation

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2002-56 concernant l'imposition pour 2003 des taxes foncières, d'affaires et de compensation.

ADOPTÉE

02-12-381

Règlement no 2002-57 concernant l'imposition pour 2003 d'un tarif pour la gestion des matières résiduelles

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2002-57 concernant l'imposition pour 2003 d'un tarif pour la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

02-12-382

Règlement no 2002-58 concernant la tarification pour le service d'aqueduc

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2002-58 concernant l'imposition pour 2003 de la tarification pour le service d'aqueduc.

ADOPTÉE

02-12-383

Règlement no 2002-59 concernant la tarification pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2002-59 concernant l'imposition pour 2003 d'un tarif pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées.

ADOPTÉE

02-12-384

Taux d'intérêts sur arrérage de taxes

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de fixer à **12 %** par année le taux d'intérêts sur les arrérages de taxes pour l'année 2003.

ADOPTÉE

02-12-385

Renouvellement de marge de crédit

ATTENDU l'article 567.2 de la Loi sur les cités et villes;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires jusqu'à concurrence de 750 000 \$ sous forme de marge de crédit à la Caisse Populaire de Princeville pour le paiement des dépenses d'administration courante pour l'année 2003, selon le taux d'intérêts en vigueur et à être remboursé au fur et à mesure que les revenus du fonds d'administration seront perçus;

Le maire et la trésorière sont autorisés à signer les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE

02-12-386

Financement du réseau d'éclairage – Règlements nos 2000-2 et 2001-24

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de financer le montant net de 36 855.85 \$ relatif au réseau d'éclairage et à l'installation de luminaires sur la rue Fréchette prévus par les règlements no 2000-2 et 2001-24, à même les activités financières de l'année 2002.

ADOPTÉE

02-12-387

Transfert au surplus réservé – Nouvelle Ville – Terrains résidentiels

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de transférer les produits de la vente de terrains résidentiels de 2002, soit 24 118.12 \$, au surplus réservé à des fins de développement résidentiel de la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

02-12-388

Remboursement anticipé au fonds de roulement

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de rembourser à même les opérations financières de l'année 2002 le montant de 19 500 \$ emprunté au fonds de roulement par la résolution no 02-03-070.

ADOPTÉE

02-12-389

Création d'une réserve pour chemins municipaux

ATTENDU QUE le décret de regroupement prévoit un investissement annuel minimum dans les chemins municipaux;

ATTENDU QUE pour 2002 le montant prévu n'a pas été complètement dépensé;

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de créer et de transférer dans une réserve un montant de 86 923.20 \$ à même les activités financières 2002 pour la construction et la réfection des chemins municipaux de l'ex-Paroisse de Princeville.

ADOPTÉE

02-12-390

Refinancement 2003 d'un emprunt – Société québécoise d'assainissement des eaux

ATTENDU l'offre de la SQAÉ d'acquitter le solde non amorti d'une obligation venant à échéance en 2003;

ATTENDU QUE le montant exact du solde en capital non amorti a été estimé par la SQAÉ et sera plus exactement fixé lors de l'échéance;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de rembourser à la Société québécoise d'assainissement des eaux la totalité de l'échéance de l'obligation Série SS au montant approximatif de 60 000 \$;

QUE ce montant soit puisé à même les activités financières de l'année 2003.

ADOPTÉE

02-12-391

Radiation de solde à recevoir – service des Loisirs

ATTENDU l'impossibilité de récupérer certaines sommes facturées pour la location de glace et de plateaux sportifs;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de radier les soldes à recevoir des numéros de compte clients suivants :

# 4295	603.88 \$
# 4601	1 074.82 \$
# 4317	35.64 \$

ADOPTÉE

02-12-392

Annulation de la résolution no 01-03-076 – Canadien National

ATTENDU QU'en vertu de la résolution no 01-03-076 la Ville de Princeville remboursait l'équivalent des taxes municipales payées en trop de 1996 à 1999;

ATTENDU QUE le dossier, au niveau régional ne s'est pas encore réglé et que l'issue ne semble pas celle qui avait été amorcée;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit annulée la résolution no 01-03-076 et que les montants qui y étaient prévus à être versés soient retournés aux surplus accumulés des deux anciennes municipalités, soit 13 835.11 \$ pour l'ex-Ville et 1 049.25 \$ pour l'ex-Paroisse.

ADOPTÉE

02-12-393

Contrat service annuel – Logiciel d'archives

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser le contrat de services informatiques et de mises à jour du logiciel d'archives Documentik avec Gestar inc. au coût de 224.25 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE

02-12-394

Taux de transport de neige

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de fixer le taux pour le transport de neige à l'intérieur des limites de Princeville à 1.037 \$ le mètre cube, et ce, pour la saison hivernale 2002-2003.

ADOPTÉE

02-12-395

Convention de services avec le CRSBP

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire reconduire l'entente de services pour sa bibliothèque publique avec le CRSBP;

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Princeville la convention de services avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.

ADOPTÉE

02-12-396

Système de sonorisation extérieure au centre-ville – Autorisation de paiement

ATTENDU QUE le directeur du service des loisirs a fait installer un système de sonorisation extérieure pour le centre-ville;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture de fourniture et d'installation d'un système de sonorisation d'un montant de 4 750 \$ auprès de Martin Mercier.

ADOPTÉE

02-12-397

Règlement no 2002-60 – Modification du règlement de tarification de location de glace

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2002-60 modifiant le règlement no 2001-36 concernant la tarification au Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière.

ADOPTÉE

CRSBP Centre-du-Québec, Lanaudière, Mauricie – Informations concernant possibilité de subvention pour une activité d'animation à la bibliothèque - Classée

02-12-398

Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 300 \$ à la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska dans le cadre de sa campagne de souscription 2002.

ADOPTÉE

CLSC-CHSLD de l'Érable – Remerciements pour la participation financière pour la réalisation de la journée familiale de la MRC de l'Érable 2002.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire suppléant invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

02-12-399

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Claude Ménard, maire suppléant

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière